



Bilan 2007

Chiffres clés

Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle Guadeloupe



La DTEFP de Guadeloupe constitue l'échelon opérationnel de la mise en œuvre des politiques du Ministère du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité dans le cadre de ses **missions à caractère départemental** :

- ▶ Veiller au respect du droit du travail dans les entreprises
- ▶ Informer et conseiller les employeurs et les salariés
- ▶ Mettre en œuvre la politique de l'emploi
- ▶ Participer à la gestion des mesures d'insertion et de formation
- ▶ Encourager le développement local
- ▶ Mettre en œuvre la politique d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés
- ▶ Contrôler la recherche effective d'emploi

Au travers de ses **missions régionales**, la DTEFP de Guadeloupe participe à l'élaboration d'une stratégie régionale sur les domaines du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. En remplissant ses missions, elle contribue

au développement économique et social de la Guadeloupe au bénéfice de sa population.

Elle assure la gestion déléguée des programmes du Fonds Social Européen. Elle met aussi en œuvre le volet Emploi du Contrat de Plan Etat Région et la politique de contrôle de la formation professionnelle.

Elle contribue à éclairer l'action des pouvoirs publics et le débat social par ses travaux statistiques et d'études. En 2007, la DTEFP a apporté une contribution importante à l'élaboration du volet emploi formation du cadre de référence stratégique national en vue du programme opérationnel 2007-2013. Elle est soumise à plusieurs obligations en matière d'évaluation, par exemple dans le cadre des contrats de plan Etat - Région ou des interventions des fonds structurels européens.

Elle exerce une mission d'expertise vis-à-vis des partenaires économiques et sociaux et des instances locales de manière à baser leur stratégie sur des diagnostics consolidés et partagés par tous. Elle contribue aux prospectives régionales en matière d'emploi et de formation professionnelle en s'appuyant sur l'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF).

Dans sa mission d'information, la DTEFP diffuse et valorise ses travaux afin de rendre l'action des services plus efficace et le débat social plus transparent.

Ce premier bilan 2007 sur le marché du travail et les politiques de l'emploi s'inscrit dans ces missions. Il est réalisé par le Service Etudes Prospective Evaluation Statistiques (SEPES) de la DTEFP de la Guadeloupe à l'aide de statistiques fournies par nos partenaires.

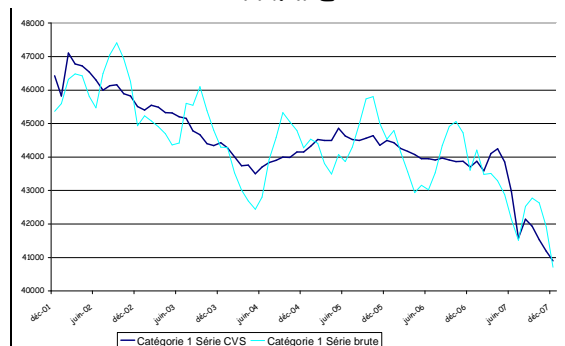


Direction du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
de la GUADELOUPE

LA SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN 2007

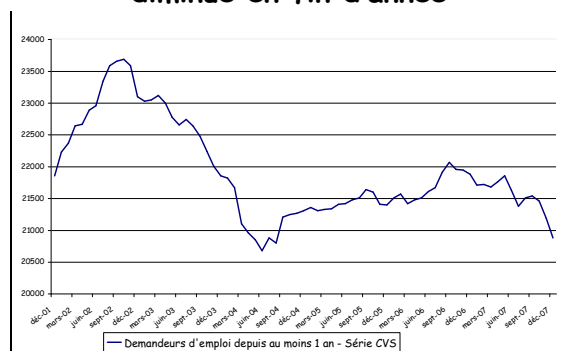


Moins de demandeurs d'emploi de fin de mois de catégorie 1 inscrits à l'ANPE



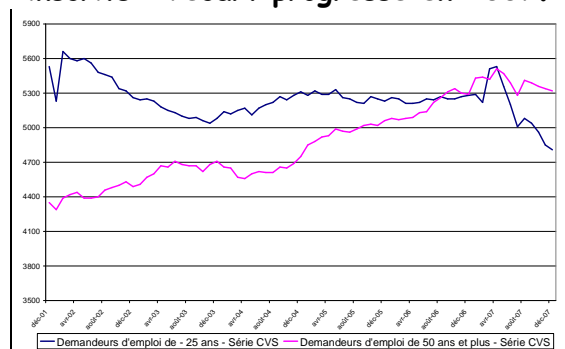
Source : DTEFP -ANPE

La demande d'emploi de longue durée diminue en fin d'année



Source : DTEFP -ANPE

Plus de seniors que de jeunes inscrits : l'écart progresse en 2007.



Source : DTEFP -ANPE

Les offres d'emploi enregistrées par l'ANPE proviennent du tertiaire

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Evolution 2007/2006
Agriculture	181	171	179	301	366	404	+10,4%
Industrie	932	799	905	847	837	1151	+37,5%
B.T.P.	1 086	1 173	1 085	1 448	1 465	1 868	+27,5%
Tertiaire	9 247	9 674	10 091	9 755	10 462	12 459	+19,1%
TOTAL	11 445	11 817	12 260	12 351	13 130	15 882	+21,0%
Moyenne mensuelle	954	985	1 022	1 029	1 094	1 324	+21,0%

Source : DTEFP -ANPE

40 707 demandeurs d'emploi inscrits au 31/12/2007 : chiffre le plus bas enregistré depuis 1990.

En 2007, la demande d'emploi a connu une baisse majeure en Guadeloupe. Entre décembre 2006 et décembre 2007, le nombre d'inscrits à l'Anpe en Catégorie 1 a diminué de 6,7 %. Il faut remonter à l'année 2000 pour retrouver un recul comparable. Cette dégrue concerne aussi bien les hommes (-8,7 %) que les femmes (-5,1 %).

La demande d'emploi de longue durée (CLD 1 an et plus) a également régressé au cours de l'année 2007. Le nombre d'inscrits a reculé de 4,6 % sur un an à fin décembre 2007. Et pourtant la demande d'emploi demeure endémique en Guadeloupe. Plus de la moitié des inscrits à l'ANPE (51,3 %) le sont depuis au moins un an. Les facteurs aggravants du chômage de longue durée sont le faible niveau de formation, le sexe et l'âge.

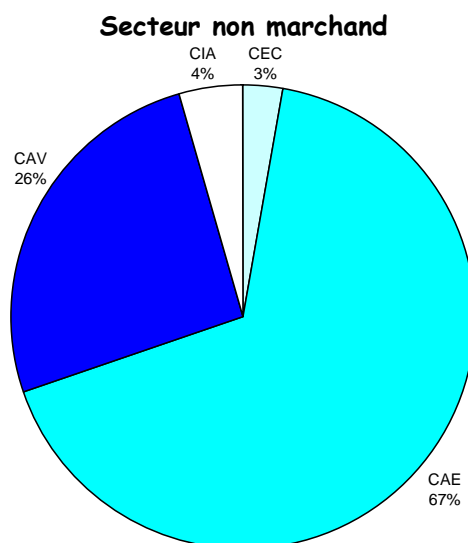
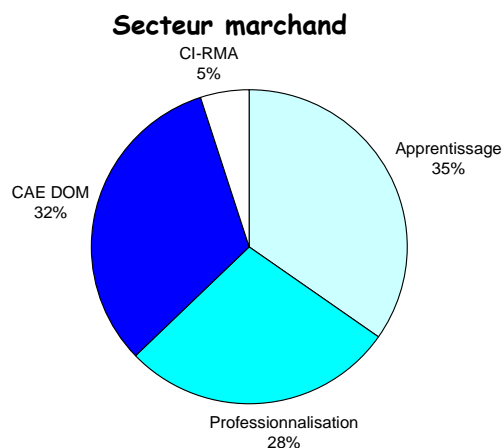
La baisse notable constatée ne profite pas de la même façon selon l'âge. Si les jeunes de moins de 25 ans ont pu diminuer de 8,8 %, les 25-49 ans de 7,4 %, le nombre de 50 ans et plus (seniors) est demeuré en hausse de 0,8 % en 2007.

En termes d'offres d'emploi recueillies par l'Anpe, leur nombre s'est fortement accru et s'établit à un niveau jamais enregistré. Cette progression concerne l'ensemble des secteurs. En valeur absolue l'augmentation des offres est tirée principalement par le secteur tertiaire (1 997 offres de plus) et le BTP (403 offres de plus). La croissance des offres du BTP résulte en partie du recul l'emploi l'informelle grâce notamment au renforcement des actions de contrôle et de répression contre le travail illégal.

LES DISPOSITIFS DE L'EMPLOI MIS EN ŒUVRE EN 2007

La mise en œuvre des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion est sous la responsabilité partenariale de l'Etat, de la Région et du Département.

Les contrats conclus en 2007



Source : Dares, DTEFP, Mission locale, CNASEA

D'autres dispositifs d'aide en 2007

Mesures	2007
ACCRES (Aide au Chômeur Créateur ou Repreneur d'Entr)	470
Projet Initiative Jeune - Création d'entreprise	285
Projet Initiative Jeune - Aide à la Mobilité	777
CIVIS	1 735
Allocation de Retour à l'Activité	231

Source : DTEFP, Mission locale, Cnasea, CGSS



En 2007, deux contrats aidés sur cinq ont été signés dans le secteur marchand. Ce dernier a totalisé 3 320 contrats, en progression de près de 30 % par rapport à 2006. Les contrats d'apprentissage sont les plus utilisés avec 1 121 personnes concernées. Ils se sont accrus de 47 % par rapport à 2006 et représentent 35 % des contrats aidés du secteur marchand (29 % en 2006).

Ensuite, 1 038 CAE DOM ont été conclus en 2007, soit 32 % des contrats aidés. Le contrat de professionnalisation s'est adressé à 896 personnes, ce qui représente 28 % de l'ensemble des contrats aidés du secteur marchand (en hausse de 35 %).

Les CI-RMA n'ont intéressé, en 2007, que 5 % des contrats aidés signés soit un volume de 162 contrats.

Le secteur non marchand a concerné plus de la moitié (62 %) des contrats aidés conclus en Guadeloupe. Ce sont 5 495 contrats de ce type qui ont été signalés. Plus des deux tiers d'entre eux sont des CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi). Ceux-ci ont presque doublé en 2007 et ont atteint le nombre 3 682 contrats. En revanche les CAV (Contrats d'Avenir) ont chuté de 25 % en 2007. Les CEC signés (147 contrats) ne sont plus que des renouvellements et ne représentent ainsi plus que 3% de l'ensemble des contrats du secteur non marchand.

Quant aux autres mesures de la politique de l'emploi. Les évolutions entre 2006 et 2007 sont contrastées. Celles en faveur de la création d'entreprise augmentent de 147 % pour l'ACCRES mais régressent d'un tiers pour les PIJ. Le dispositif CIVIS enregistre un fort recule (-38 %) par rapport à l'année 2006. L'aide à la mobilité (PIJ) et l'ARA (Allocation de retour à l'Activité) demeurent stables.

DES DISPOSITIFS DE L'EMPLOI, POUR QUEL PUBLIC ?

Le CAE DOM (Contrat d'Accès à l'Emploi)

Les publics concernés sont les demandeurs d'emploi d'au moins un an, les bénéficiaires du RMI et de l'ASS, les travailleurs reconnus handicapés, certains jeunes de 18 à 25 ans non diplômés, les jeunes dont le contrat emploi jeune prend fin avant le 1/01/2008, les demandeurs d'emploi de longue durée de plus de 50 ans.

Le contrat d'apprentissage

Il s'agit d'un contrat destiné aux jeunes de 16 à 25 ans (voire plus dans certaines conditions) permettant une meilleure insertion professionnelle en alternant des périodes de formation en entreprise et des périodes en Centre de Formation des Apprentis (CFA).

Le contrat de professionnalisation

Ce contrat s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. L'objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser l'insertion ou la réinsertion de ces publics.

Le CI-RMA (Contrat d'Insertion - Revenu Minimum d'Activité)

Ce contrat s'adresse aux personnes percevant un ou plusieurs minima sociaux (RMI, ASS, API, AAH) ou à leurs ayants droit. Les employeurs bénéficiaires relèvent du secteur privé avec quelques restrictions. Ce contrat vise à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi marchand des bénéficiaires de minima sociaux.

**Le CIA
(Contrat d'insertion par l'Activité)**
Contrat réservé aux allocataires du RMI et à leurs conjoints.

Le CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi)

Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Selon l'arrêté fixé par le Préfet, ce contrat vise l'ensemble des demandeurs d'emploi ayant au moins 6 mois d'ancienneté d'inscription. Mais également aux demandeurs d'emploi de 50 ans et +, jeunes sans diplôme, personnes en chantiers d'insertion, les sortants de prison.

Le CAV (contrat d'Avenir)

Le contrat d'avenir s'adresse aux bénéficiaires du RMI, de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation de parent isolé (API) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Il n'est pas nécessaire d'être inscrit à l'ANPE pour pouvoir conclure un tel contrat.

PIJ (Projet Initiative Jeune)

S'adresse aux jeunes de moins de 31 ans ou ayant terminé un contrat emploi jeune depuis moins de trois mois afin de les aider à réaliser un projet professionnel.

CIVIS (Contrat d'Insertion dans la vie sociale)

L'ensemble des mesures ci-dessous sont mobilisables. Il s'agit d'un droit à l'accompagnement vers l'emploi durable pour les jeunes de 16 à 25 ans sans qualification ou maximum bac +2 non validé ou qui ont été inscrits comme demandeurs d'emploi de plus de 12 mois au cours des 18 derniers mois.

ARA (Allocation de Retour à l'Activité)
Cette allocation s'adresse aux bénéficiaires du RMI, de l'Allocation de Parent Isolé (API) et de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS).

Définitions :

DEFM de catégorie 1 : Demandeur d'Emploi de Fin de Mois qui est sans emploi, immédiatement disponible et tenu d'accomplir des actes positifs de recherche, à la recherche d'un emploi en CDI à temps plein.